

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 25311 Numéro SIREN : 501 396 246 Nom ou dénomination : 320 SOCCIA
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 37091

320 SOCCIA

Société par actions simplifiée

30, avenue Pierre Mendès France,

75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

320 SOCCIA

Société par actions simplifiée

30, avenue Pierre Mendès France,

75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société 320 Soccia

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 320 Soccia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Charlotte Vandeputte

Charlotte Vandeputte

320 SOCCIA

SAS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
RCS Paris B 501 396 246

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE
31/12/2020

320 SOCCIA
SAS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
RCS Paris B 501 396 246

BILAN AU 31/12/2020

ACTIF		31/12/2020			31/12/2019	PASSIF		31/12/2020	31/12/2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			Net	Net
Capital souscrit non appelé						CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations						Capital (dont versés 37.000)		37 000,00	37 000,00
						Report à nouveau		(4 394,34)	(4 394,34)
						Résultat de l'exercice		(23 189,57)	0,00
Total I		0,00	0,00	0,00	0,00	Total I	P1	9 416,09	32 605,66
ACTIF CIRCULANT						DETTES			
<u>Créances</u>						Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		0,00	8 818 441,66
Clients et comptes rattachés	A1	0,00		0,00	28 800,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 871,00	23 459,00
Créance VCRP		0,00		0,00	8 786 325,45	Dettes fiscales et sociales		0,00	4 800,00
Autres créances		300,36		300,36	40 788,57				
<u>Disponibilités</u>									
Compte courant ordinaire Natixis		17 986,73		17 986,73	23 392,30				
TOTAL II		18 287,09		18 287,09	8 879 306,32	TOTAL II	P2	8 871,00	8 846 700,66
TOTAL GENERAL (I à II)		18 287,09	0,00	18 287,09	8 879 306,32	TOTAL GENERAL (I à II)		18 287,09	8 879 306,32

320 SOCCIA
SAS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
RCS Paris B 501 396 246

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Intitulés	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (I)	R1	0,00	24 000,00
Prestations de services		0,00	24 000,00
Charges d'exploitation (II)	R2	(23 189,57)	(24 000,00)
Autres achats et charges externes		(21 740,57)	(23 923,00)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 449,00)	(77,00)
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(23 189,57)	0,00
Produits financiers (III)		81 437,24	259 510,42
Revenus des créances VCRP		81 437,24	259 510,42
Charges financières (IV)		(81 437,24)	(259 510,42)
Intérêts des emprunts		(81 437,24)	(259 510,42)
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	R3	0,00	0,00
Produits exceptionnels (V)	RCAI	0,00	0,00
		(23 189,57)	0,00
Charges exceptionnelles (VI)		0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	R4	0,00	0,00
BENEFICE OU PERTE		(23 189,57)	0,00

ANNEXE DES COMPTES AU 31/12/2020

I PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables généraux applicables en France et conformément aux dispositions du Plan comptable général prévues par le Comité de la réglementation comptable, règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, dans sa version applicable à l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- La méthode de base retenue pour l'inscription des actifs en comptabilité est la méthode du coût historique.
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont exprimés en euros.
- Les créances sont inventoriables pour leur valeur actuelle correspondant à leur valeur probable de recouvrement.
- Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance s'avère inférieure à sa valeur d'entrée, une dépréciation est dotée.

Comparabilité des comptes :

- les comptes de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

II - AUTRES INFORMATIONS

II-1 Personnel :

320 SOCCIA n'emploie pas de personnel salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

II-2 Evénements de l'exercice :

Air Corsica a exercé ses options d'achat de façon anticipée le 31/08/2020, les emprunts Natixis ont donc été remboursés par la suite.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du COVID-19. La propagation rapide de la pandémie a entraîné une dégradation de la situation économique mondiale, touchant de nombreux secteurs d'activité et se traduisant par des répercussions importantes sur les activités économiques de nombreux pays.

Afin de soutenir l'économie durant cette crise sanitaire, les pouvoirs publics nationaux et les pouvoirs publics français en particulier ont annoncé des mesures visant à fournir une aide financière et non financière aux secteurs d'activités affectés (mise en place de prêts garantis par l'état (PGE), recours au chômage partiel, subventions divers ...).

Dans cet environnement marqué par un fort degré d'incertitude, il a été tenu compte des effets de la crise, tels qu'ils pouvaient être appréhendés en date d'arrêté dans les comptes du 31 décembre 2020.

Les impacts de la crise sur les comptes au 31 décembre 2020 ne sont toutefois pas matériels pour 320 Soccia

II-3 Evénements postérieurs à l'exercice :

néant

II-4 Société Consolidante :

La société, bien que contrôlée par NATIXIS, n'est pas consolidée.

Note A1 - Actif circulant

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Créances</u>	300,36	8 855 914,02
Créances clients et comptes rattachés	0,00	28 800,00
Créances avec clause de réserve de propriété	0,00	8 786 325,45
Autres créances	0,00	40 488,21
Autres créances - avoirs non encore reçus	300,36	300,36
<u>Disponibilités</u>	17 986,73	23 392,30
Compte courant NATIXIS	17 986,73	23 392,30
<u>Total actif circulant</u>	<u>18 287,09</u>	<u>8 879 306,32</u>

Note P1 - Capitaux propres

	31/12/2019	Augmentation de capital	Affectation du résultat N-1 (1)	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Capital souscrit, appelé	37 000,00				37 000,00
Report à nouveau	(4 394,34)		0,00		(4 394,34)
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	(23 189,57)	(23 189,57)
Capitaux propres	32 605,66	0,00	0,00	(23 189,57)	9 416,09
(1) AG du 12 Mai 2020					

Composition du capital social

	31/12/2020		31/12/2019	
Capital souscrit, appelé, versé	-		-	
Capital souscrit, non appelé	37 000,00		37 000,00	
Nombre de parts de	3 700	100,00%	3 700	100,00%
Nominal par part	10,00		10,00	
Détenues par :				
Natixis	3 699	99,97%	3 699	99,97%
Invest Delta	1	0,03%	1	0,00%

Note P2 - Dettes

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit</u>	<u>0,00</u>	<u>8 818 441,66</u>
Emprunt Natixis - financement avions	0,00	8 786 325,45
Emprunt Natixis intérêts courus non échus	0,00	32 116,21
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>8 871,00</u>	<u>23 459,00</u>
Fournisseurs	0,00	0,00
Fournisseurs - Groupe	0,00	16 800,00
Fournisseurs factures non parvenues (honoraires CAC+CACEIS+BPCE S 4T	8 871,00	6 659,00
<u>Autres dettes</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	<u>0,00</u>	<u>4 800,00</u>
TVA collectée	0,00	4 800,00
Total	8 871,00	8 846 700,66
Durées résiduelles :		
< 1 an	8 871,00	4 110 145,78
de 1 an à 5 ans	0,00	4 736 554,88
> 5 ans	0,00	0,00

Note R1 - Produits d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Prestations de services</u>	<u>0,00</u>	<u>24 000,00</u>
Commissions	0,00	24 000,00
Total	0,00	24 000,00

Note R2 - Charges d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Autres achats et charges externes	(21 740,57)	(23 923,00)
Honoraires du commiss aux comptes	(4 603,62)	(4 733,96)
Rémunérations d'intermédiaires	(2 100,92)	(2 093,78)
Frais de gestion bpce services (exNatixis) TVA	(7 546,18)	300,36
Frais de gestion NTF	0,00	(16 800,00)
Publicité, publications	(489,85)	(595,62)
Pertes/créances irrécouvrables exs antérieurs	(7 000,00)	
Impôts et taxes et versements assimilés	(1 449,00)	(77,00)
CET	(77,00)	(77,00)
Taxes/CA Non récupérables	(1 372,00)	
Total	(23 189,57)	(24 000,00)

Note R3 - Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers	81 437,24	259 510,42
Revenus des créances diverses	78 745,35	259 510,42
	2 691,89	
Charges financières	(81 437,24)	(259 510,42)
Intérêts d'emprunts	(78 745,35)	(259 510,42)
	(2 691,89)	
Total	0,00	0,00

Note R4 - Impôts sur les bénéfices

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable	(23 189,57)	0,00
Différences permanentes		
Différences temporaires		
Déficits antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice		
Résultat fiscal	(23 189,57)	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
Positions fiscales		
Déficits reportables	(27 583,57)	(4 394,00)
Autres différences temporaires	(27 583,57)	(4 394,00)

320 SOCCIA

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €
Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris
501 396 246 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Le mardi dix-huit mai à 10 heures, les associés de la Société 320 SOCCIA se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation du Président suivant lettres adressées le 4 mai 2021.

(...)

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

3. Affectation du résultat de l'exercice 2020

4. Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce relative à la dissolution anticipée de la Société

(...)

7. Pouvoirs

(...)

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de -23 189,57 euros au compte de report à nouveau qui se trouve ainsi porté de -4 394,34 euros à -27 583,91 euros.

L'assemblée générale prend acte que la société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir analysé la situation de la Société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuvés ce jour :

- constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social au 31 décembre 2020,
- décide de ne pas dissoudre de façon anticipée la Société ni d'en reconstituer le capital.

L'assemblée générale, par application des dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 2 du Code de commerce, prend acte que :

- la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est-à-dire le 31 décembre 2023, de régulariser la situation
- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)

SIXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs à :

- à la Société LEXTENSO EDITIONS, La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre), agissant sous le nom commercial ODAL ;
- ou à la Société Journal Spécial des Sociétés, 8 rue Saint Augustin 75002 Paris (552 074 627 RCS Paris) ;

à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(...)



pour extrait certifié conforme
La secrétaire de séance
Mme Vanina Brugiotti

320 SOCCIA

Société par actions simplifiée

30, avenue Pierre Mendès France,

75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

320 SOCCIA

Société par actions simplifiée

30, avenue Pierre Mendès France,

75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société 320 Soccia

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 320 Soccia relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Charlotte Vandeputte

Charlotte Vandeputte

320 SOCCIA

SAS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
RCS Paris B 501 396 246

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE
31/12/2020

320 SOCCIA
SAS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
RCS Paris B 501 396 246

BILAN AU 31/12/2020

ACTIF		31/12/2020			31/12/2019	PASSIF		31/12/2020	31/12/2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net			Net	Net
Capital souscrit non appelé						CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations						Capital (dont versés 37.000)		37 000,00	37 000,00
						Report à nouveau		(4 394,34)	(4 394,34)
						Résultat de l'exercice		(23 189,57)	0,00
Total I		0,00	0,00	0,00	0,00	Total I	P1	9 416,09	32 605,66
ACTIF CIRCULANT						DETTES			
<u>Créances</u>						Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		0,00	8 818 441,66
Clients et comptes rattachés	A1	0,00		0,00	28 800,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 871,00	23 459,00
Créance VCRP		0,00		0,00	8 786 325,45	Dettes fiscales et sociales		0,00	4 800,00
Autres créances		300,36		300,36	40 788,57				
<u>Disponibilités</u>									
Compte courant ordinaire Natixis		17 986,73		17 986,73	23 392,30				
TOTAL II		18 287,09		18 287,09	8 879 306,32	TOTAL II	P2	8 871,00	8 846 700,66
TOTAL GENERAL (I à II)		18 287,09	0,00	18 287,09	8 879 306,32	TOTAL GENERAL (I à II)		18 287,09	8 879 306,32

320 SOCCIA
SAS
30 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
RCS Paris B 501 396 246

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Intitulés	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (I)	R1	0,00	24 000,00
Prestations de services		0,00	24 000,00
Charges d'exploitation (II)	R2	(23 189,57)	(24 000,00)
Autres achats et charges externes		(21 740,57)	(23 923,00)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 449,00)	(77,00)
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(23 189,57)	0,00
Produits financiers (III)		81 437,24	259 510,42
Revenus des créances VCRP		81 437,24	259 510,42
Charges financières (IV)		(81 437,24)	(259 510,42)
Intérêts des emprunts		(81 437,24)	(259 510,42)
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	R3	0,00	0,00
Produits exceptionnels (V)	RCAI	0,00	0,00
		(23 189,57)	0,00
Charges exceptionnelles (VI)		0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	R4	0,00	0,00
BENEFICE OU PERTE		(23 189,57)	0,00

ANNEXE DES COMPTES AU 31/12/2020

I PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Les comptes annuels sont établis selon les principes comptables généraux applicables en France et conformément aux dispositions du Plan comptable général prévues par le Comité de la réglementation comptable, règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, dans sa version applicable à l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- La méthode de base retenue pour l'inscription des actifs en comptabilité est la méthode du coût historique.
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont exprimés en euros.
- Les créances sont inventoriables pour leur valeur actuelle correspondant à leur valeur probable de recouvrement.
- Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance s'avère inférieure à sa valeur d'entrée, une dépréciation est dotée.

Comparabilité des comptes :

- les comptes de l'exercice sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

II - AUTRES INFORMATIONS

II-1 Personnel :

320 SOCCIA n'emploie pas de personnel salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

II-2 Evénements de l'exercice :

Air Corsica a exercé ses options d'achat de façon anticipée le 31/08/2020, les emprunts Natixis ont donc été remboursés par la suite.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19. La propagation rapide de la pandémie a entraîné une dégradation de la situation économique mondiale, touchant de nombreux secteurs d'activité et se traduisant par des répercussions importantes sur les activités économiques de nombreux pays.

Afin de soutenir l'économie durant cette crise sanitaire, les pouvoirs publics nationaux et les pouvoirs publics français en particulier ont annoncé des mesures visant à fournir une aide financière et non financière aux secteurs d'activités affectés (mise en place de prêts garantis par l'état (PGE), recours au chômage partiel, subventions divers ...).

Dans cet environnement marqué par un fort degré d'incertitude, il a été tenu compte des effets de la crise, tels qu'ils pouvaient être appréhendés en date d'arrêté dans les comptes du 31 décembre 2020.

Les impacts de la crise sur les comptes au 31 décembre 2020 ne sont toutefois pas matériels pour 320 Soccia

II-3 Evénements postérieurs à l'exercice :

néant

II-4 Société Consolidante :

La société, bien que contrôlée par NATIXIS, n'est pas consolidée.

Note A1 - Actif circulant

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Créances</u>	300,36	8 855 914,02
Créances clients et comptes rattachés	0,00	28 800,00
Créances avec clause de réserve de propriété	0,00	8 786 325,45
Autres créances	0,00	40 488,21
Autres créances - avoirs non encore reçus	300,36	300,36
<u>Disponibilités</u>	17 986,73	23 392,30
Compte courant NATIXIS	17 986,73	23 392,30
<u>Total actif circulant</u>	<u>18 287,09</u>	<u>8 879 306,32</u>

Note P1 - Capitaux propres

	31/12/2019	Augmentation de capital	Affectation du résultat N-1 (1)	Résultat de l'exercice	31/12/2020
Capital souscrit, appelé	37 000,00				37 000,00
Report à nouveau	(4 394,34)		0,00		(4 394,34)
Résultat de l'exercice	0,00		0,00	(23 189,57)	(23 189,57)
Capitaux propres	32 605,66	0,00	0,00	(23 189,57)	9 416,09
(1) AG du 12 Mai 2020					

Composition du capital social

	31/12/2020		31/12/2019	
Capital souscrit, appelé, versé	-		-	
Capital souscrit, non appelé	37 000,00		37 000,00	
Nombre de parts de	3 700	100,00%	3 700	100,00%
Nominal par part	10,00		10,00	
Détenues par :				
Natixis	3 699	99,97%	3 699	99,97%
Invest Delta	1	0,03%	1	0,00%

Note P2 - Dettes

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit</u>	<u>0,00</u>	<u>8 818 441,66</u>
Emprunt Natixis - financement avions	0,00	8 786 325,45
Emprunt Natixis intérêts courus non échus	0,00	32 116,21
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>8 871,00</u>	<u>23 459,00</u>
Fournisseurs	0,00	0,00
Fournisseurs - Groupe	0,00	16 800,00
Fournisseurs factures non parvenues (honoraires CAC+CACEIS+BPCE S 4T	8 871,00	6 659,00
<u>Autres dettes</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	<u>0,00</u>	<u>4 800,00</u>
TVA collectée	0,00	4 800,00
Total	8 871,00	8 846 700,66
Durées résiduelles :		
< 1 an	8 871,00	4 110 145,78
de 1 an à 5 ans	0,00	4 736 554,88
> 5 ans	0,00	0,00

Note R1 - Produits d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Prestations de services</u>	<u>0,00</u>	<u>24 000,00</u>
Commissions	0,00	24 000,00
Total	0,00	24 000,00

Note R2 - Charges d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Autres achats et charges externes	(21 740,57)	(23 923,00)
Honoraires du commiss aux comptes	(4 603,62)	(4 733,96)
Rémunérations d'intermédiaires	(2 100,92)	(2 093,78)
Frais de gestion bpce services (exNatixis) TVA	(7 546,18)	300,36
Frais de gestion NTF	0,00	(16 800,00)
Publicité, publications	(489,85)	(595,62)
Pertes/créances irrécouvrables exs antérieurs	(7 000,00)	
Impôts et taxes et versements assimilés	(1 449,00)	(77,00)
CET	(77,00)	(77,00)
Taxes/CA Non récupérables	(1 372,00)	
Total	(23 189,57)	(24 000,00)

Note R3 - Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers	81 437,24	259 510,42
Revenus des créances diverses	78 745,35	259 510,42
	2 691,89	
Charges financières	(81 437,24)	(259 510,42)
Intérêts d'emprunts	(78 745,35)	(259 510,42)
	(2 691,89)	
Total	0,00	0,00

Note R4 - Impôts sur les bénéfices

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable	(23 189,57)	0,00
Différences permanentes		
Différences temporaires		
Déficits antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice		
Résultat fiscal	(23 189,57)	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00	0,00
Positions fiscales		
Déficits reportables	(27 583,57)	(4 394,00)
Autres différences temporaires	(27 583,57)	(4 394,00)